



Projet de développement régional soutenu financièrement par  
l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons de Berne et du Jura



PROJET MARGUERITE  
Réseaux Equestres

# REGLEMENT TAXES CAVALIERS PROJET MARGUERITE RÉSEAUX ÉQUESTRES CLOS DU DOUBS AJOIE OUEST - AJOIE-EST

## Catégories soumises à la taxe :

1. Cavalier en vacances sur les Réseaux Équestres Marguerite y compris AREF / avec son propre cheval ( loué ou non ) .
2. Cavalier qui loue un cheval sur ce Réseau Equestre.
3. Le loueur de chevaux. (forfait possible par cheval sur l'année)
4. Cavalier de l'extérieur qui décharge son cheval sur le réseau des pistes.
5. Cavalier de l'extérieur ayant son cheval en pension sur le Réseau Équestre.
6. Manifestation équestre sur le Réseau Équestre (Fr.2.00 par personne)

## Taxes

- Fr. 7.--  
Fr. 7.--  
Fr. 100.-- par cheval  
Fr. 7.--  
Fr. 100 -- forfait annuel  
( carte Libre-Passage )

**Les cavalier-ères ne sont pas astreints-es à la taxe sur le district dans lequel ils-elles résident. (Ajoie, Delémont, Franches-Montagnes et environs)**

**Les taxes sont valables sur tous les RE Marguerite, y compris le RE-AREF**

Forfaits : a) 7 jours payés 6 jours

b) dès 10 cavaliers 10% de déduction

c) forfait de 25% pour les groupes de jeunes jusqu'à 16 ans

## Encaissement selon facture de la caissière après déclaration du montant perçu :

**Banque Cantonale du Jura, 2900 Porrentruy**

**AREF par G. Sahy Wille, Colverts 3 , 2340 le Noirmont**

**IBAN: CH71 0078 9016 1278 0023 5**

**( mentionner Réseau Équestre Clos du Doubs , Ajoie-Est ou Ajoie-Ouest)**

## Lieux de vente des coupons de taxes :

1. Jura Tourisme à Saignelégier, Saint-Ursanne, Porrentruy, Delémont.
2. Les loueurs de chevaux et loueurs de boxes.
3. Les gîtes, hôtels reconnus et cités sur la carte topographique.
4. Les contrôleurs certifiés
5. Par Internet [www.re-beju.ch](http://www.re-beju.ch)

## Contrôle :

- Le contrôle se fait sur les pistes par des personnes mandatées à cet effet, et porteuses d'un badge certifié.
- Chaque loueur d'écurie reçoit un carnet de quittances avec souches de contrôle qu'il remet aux cavaliers qui paient leurs taxes au début du séjour.
- **Chaque cavalier porte sur soi la quittance pour tout contrôle**
- Chaque loueur d'écurie doit pouvoir présenter à tout moment le carnet de contrôle à jour.
- Chaque loueur de chevaux doit tenir à jour la liste des sorties qui permettra de calculer la moyenne des chevaux loués pendant la saison.

## Décompte des taxes :

- L'AREF est chargée par le Projet Marguerite d'encaisser les taxes sur ses Réseaux Équestres.
- Les documents d'encaissement avec décomptes seront adressés en fin d'année à chaque prestataire. En cas de non-paiement les contrevenants seront signalés à leur commune de domicile.

## Ristourne de taxes :

Au Projet Marguerite, pour la gestion et l'entretien de ses Réseaux Équestres.

Projet Marguerite et AREF / Geneviève Sahy Wille mandataire Fondation Rurale Interjurassienne

rue des Colverts 3, 2340 Le Noirmont / Tél. Tél. 079/ 274 51 99 / E-Mail : [info@aref.ch](mailto:info@aref.ch)